

DEPARTEMENT D'INDRE ET LOIRE COMMUNE DE NEUILLE-PONT-PIERRE



PROJET - TRANCHE 1A - LOT 5 ZAC POLAXIS



111-113, rue du Rempart
37000 TOURS
Tél. : 02.47.70.22.00
Fax : 02.47.20.20.01
astec@astec-be.fr



2, rue Henri Drussy
41000 BLOIS
Tél. : 02.54.58.92.53
Fax : 02.54.58.92.53
tendrevet@aliceadsl.fr



53, rue Edouard Branly
45800 SAINT-JEAN DE BRAYE
Tél. : 02.38.86.54.57
Fax : 02.38.61.07.42
cm-orleans@cabinet-merlin.fr



1, Mail de la Papoterie
37170 CHAMBRAY LES TOURS
Tél. : 02.47.25.93.36
Fax : 02.47.28.68.19
thema-environnement@wanadoo.fr

ZONE HUMIDE COMPENSATOIRE DÉCOMPOSITION DU PRIX GLOBAL ET FORFAITAIRE (D.P.G.F.)



COMMUNAUTE DE COMMUNES GATINE-ET-CHOISILLES

ZAC POLAXIS A NEUILLE-PONT-PIERRE

DCE - TRANCHE 1A - Lot 5
CREATION D'UN ZONE HUMIDE COMPENSATOIRE

Décomposition du Prix Global et Forfaitaire (D.P.G.F.)

A 09.19

THEMA ENVIRONNEMENT
1, Mail de la Papoterie
37170 CHAMBRAY-LES-TOURS

20 décembre 2010

Décomposition du Prix Global et Forfaitaire (D.P.G.F.)				
Aménagement première phase ZAC POLAXIS - Génie écologique : création d'une zone humide compensatoire				
Type de travaux	Quantité	Unité	Prix unitaire	Prix
Terrassement, déblais évacués : Ce prix rémunère l'exécution jusqu'aux cotes fond de forme de déblais y compris le chargement et l'évacuation dans l'emprise de la ZAC des matériaux excédentaires ou ne pouvant être utilisé pour le remblai des mares existantes	11800	m ³		
Décapage de terre végétale : ce prix rémunère l'exécution aux moyen d'engins mécaniques du décapage de la terre végétale sur toute épaisseur y compris la mise dépôt des matériaux	1750	m ³		
Régalage de terre végétale après terrassement : ce prix rémunère l'exécution aux moyen d'engins mécaniques du régalaage de la terre végétale sur une épaisseur de 0,20 m sur l'ensemble de la surface terrassée de la zone humide et l'évacuation des matériaux	1750	m ³		
Compactage des terrains argileux en place de la zone centrale de la zone humide	1330	m ²		
Ensemencement hydraulique : Ce prix rémunère la fourniture et le semis d'un mélange de graine tel que défini dans la note technique de type M1, le régalaage définitif du sol et le roulage sur la surface non ennoyée de la zone humide et sur les terrains cei	6600	m ²		
Ensemencement hydraulique : Ce prix rémunère la fourniture et le semis d'un mélange de graine tel que défini dans la note technique de type M2, le régalaage définitif du sol et le roulage sur la surface non ennoyée de la zone humide et sur les terrains cei	6100	m ²		
Plantation de plants d'hélophytes de zone humide : Ce prix rémunère la fourniture et la plantation de godets correspondant aux variétés précisées dans la note technique, l'arrosage et l'entretien pendant les trois premiers mois	1930	m ² (3 plants/m ²)		
Plantation de plants forestiers de type baliveau en racines nues : Ce prix rémunère la fourniture et la plantation de plants forestiers de type baliveau en racines nues, le tuteurage, la fourniture et la mise en place d'une protection contre la faune et l	15	U (plant)		
Plantation de jeunes plants forestiers en racines nues : Ce prix rémunère la fourniture et la plantation de jeunes plants forestiers en racines nues, la fourniture et la mise en place d'une protection contre la faune et le remplacement des végétaux morts	420	U (1 plant/m ²)		
Aménagement d'abris pour les batraciens : Ce prix rémunère la réalisation de trous comblés d'amas de branches, cailloux et de terre d'environ 1/2 m ³	18	U		
Curage des mares existantes : ce prix rémunère le curage d'une partie des vases et sédiments des mares existantes avec transfert des sédiments vers la nouvelle zone humide sous le contrôle du maître d'œuvre	6	U		
Dessouchage d'une partie des ripisylves des mares existantes : ce prix dessouchage à la pelle mécanique d'une partie des ripisylves des mares existantes avec transfert et dépôt des souches à proximité des nouvelles mares sous le contrôle du maître d'œuvre	6	U		
Entretien léger de la ripisylve du ruisseau de la Chevrière sur environ 270 ml : Ce prix rémunère, l'abattage de quelques arbres de Ø< 40 cm, le débroussaillage manuel de la végétation sur une largeur de 2 à 4 m, l'élagage, le ramassage des rémanents et l	270	ml		
TOTAL GENERAL EN €HT				
TVA 19,6 %				
TOTAL GENERAL EN €TTC				
<p>L'entrepreneur certifie qu'il a vérifié les quantités indiquées par le maître d'œuvre dans le présent DPGF, et modifié ces quantités, si nécessaire. De ce fait aucune réclamation liée à un problème de quantité ne sera admise après la remise de son offre.</p> <p>LE</p> <p>A</p> <p>L'Entrepreneur</p>				